3 mai

ÉTAPE 1

- → Couvre-feu maintenu
- → Télétravail maintenu
- → Statu quo sur les commerces
- → Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4° et 3°
- → Réouverture des lycées en demi-jauge
- → Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
- → Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

19 mai

ÉTAPE 2

SAUF SITUATION
SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DÉGRADÉE

- → Couvre-feu décalé à 21h
- → Télétravail maintenu
- → Réouverture* des commerces
- → Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- → Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis

 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- → Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- → Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- → Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

9 juin

ÉTAPE 3

SAUF SITUATION
SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DÉGRADÉE

- → Couvre-feu à 23h
- → Assouplissement du télétravail
- → Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- → Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissement sportifs (pass sanitaire)
- → Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- → Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- → Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

30 juin

ÉTAPE 4

SAUF SITUATION
SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DÉGRADÉE

- → Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées